RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire
VENTIPULMIN INJECTABLE
2. Composition qualitative et quantitative
Un ml contient :
Substance(s) active(s) : Clenbutérol(sous forme de chlorhydrate) 26,00 µg
Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».
3. Forme pharmaceutique
Solution injectable. 4.1. Espèces cibles
Chevaux.
4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles
Chez les chevaux : - Traitement des troubles respiratoires.
4.3. Contre-indications
Non connues.
4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible
Le clenbutérol est une substance agissant sur le système respiratoire en tant que bronchodilatateur et est donc inscrit sur la liste des produits considérés comme dopants, publiée au Journal Officiel.

Dans les cas de bronchites ou de bronchopneumonies, associer un traitement antibiotique. Il est également possible

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux
Aucune.
iii) Autres précautions
Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

d'associer un traitement sécrétolytique.

Les effets indésirables transitoires suivants peuvent apparaître après injection intraveineuse : sudation (principalement dans la région de l'encolure), tremblements musculaires, tachycardie, légère hypotension ou inquiétude.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Chez la jument gravide, la fin du traitement doit intervenir au minimum 4 jours avant la date présumée du poulinage, sinon le principe actif peut avoir un effet sur le temps de déroulement de la mise bas en raison de sa propriété d'inhibition des contractions utérines.

En période de lactation, un effet du principe actif éliminé dans le lait n'est pas à écarter pour le poulain, compte tenu du volume important de lait qu'il ingère par rapport à son faible poids.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

En cas d'anesthésie générale par emploi d'atropine, un effet vasodilatateur et hypotenseur supplémentaire ne peut être exclu.

4.9. Posologie et voie d'administration

0,7 µg de clenbutérol/kg de poids vif, soit 2,6 ml de la spécialité par 100 kg de poids vif, par voie intraveineuse lente, matin et soir.

La durée du traitement est d'au moins 10 jours pour les affections aiguës, d'au moins 15 jours pour les affections chroniques débutantes et d'au moins 30 jours pour les affections chroniques établies. La posologie par prise est réduite de moitié à partir du 10ème jour de traitement.

Le relais de la voie injectable peut être fait par la voie orale dès la reprise de l'appétit de l'animal (en général en 1 à 5 jours).

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « Effets indésirables » n'a été constaté.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : 28 jours.

Lait : ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : sympathicomimétique bêta-2 sélectif.

Code ATC-vet: QR03CC13.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le clenbutérol agit par stimulation sélective des récepteurs b2 adrénergiques qui provoquent la levée des spasmes des voies respiratoires.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non documentées.

6.1. Liste des excipients

Alcool benzylique Chlorure de sodium Acide chlorhydrique 1 N Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans. Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de

déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE 29 AVENUE TONY GARNIER 69007 LYON FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0486110 8/1986

Flacon de 50 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

14/02/1986 - 23/09/2010

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020